

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal du 9 février 2026

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt six et le neuf du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 février 2026 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

#### SIVU RPI - Conseil syndical du 27 janvier 2026 (Serge MONNET, Delphine MOUREY-PETIT)

**Personnels** : le conseil valide la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P. composé de l'I.F.S.E. et du C.I.A.)

- Montant de l'IFSE : 40 € / mois proratisés au temps de travail – Versement mensuel
- Montant du CIA : 60 € / mois proratisés au temps de travail – Versement annuel suite à l'entretien professionnel.

Le conseil valide divers travaux d'entretien des bâtiments (1483 € pour le réglage des débits de ventilation, 781 € pour le remplacement de déclencheurs manuels d'alarme incendie.

Le conseil valide le budget du service périscolaire et extrascolaire présenté par l'association Familles Rurales avec une participation du SIVU de 101 978 € pour le service périscolaire et de 6625 € pour le service extrascolaire.

#### CCLL - Conseil communautaire du 15 décembre 2025 (Serge MONNET)

**Tourisme** : présentation du rapport d'activité par les délégataires du camping de la Roche d'Uilly. Le conseil valide les tarifs proposés par le délégataire.

**Nautiloue** : Le conseil valide des avenants d'un montant total de 28 244 HT pour les travaux de réfection de la pataugeoire.

**Mobilité** : le conseil communautaire a approuvé le plan de mobilité simplifié. Le conseil demande le rétablissement à la région des arrêts de bus Nautiloue à Ornans et au lieu-dit de Croux sur la commune de Vuillafans.

**Ordures ménagères** : Le conseil valide le maintien des tarifs à l'identique (hausse des coûts de collecte compensée par la non application de la TVA sur les contributions au SYBERT). Le conseil valide le renouvellement de 2 fois 1 an du contrat de collecte. Les calendriers de collecte sont modifiés en 2026 dans certaines communes (Amondans n'est pas concernée par les modifications)

Le conseil valide un avenant pour prolonger le bail de la déchetterie provisoire de 6 mois (30 juin 2026, 4800 €).

**LEADER** : le conseil valide les demandes de subventions FEADER pour le chargé de mission d'animation LEADER.

**Assainissement** : le conseil valide la grille tarifaire 2026 de l'assainissement (Amondans : Part fixe : 92,5 € HT (+2,5 €) - Part variable : 1,94 € HT/m³ (+0,29 €/m³). Le taux de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectifs 2026 reversé à l'agence de l'eau sera de 0,047 € / m³. Le conseil valide l'achat d'une parcelle à la commune de Cléron pour la construction d'une station d'épuration à Nahin.

**Finances** : le conseil valide les subventions définitives aux trails (3868 € pour 5 courses) et les avances de subvention aux écoles de musique, office de tourisme et CIAS (261 250 €). Le conseil valide des 8053 € de créances éteintes (liquidations judiciaires) et 167€ d'admissions en non valeurs. Le conseil valide la réalisation de 2 emprunts pour les travaux Nautiloue et la voirie (250 000 € - Caisse d'épargne- taux variable / livret A 20 ans, 400 000 € Caisse d'épargne – 3,57 % sur 20 ans). Le conseil valide les attributions de compensation définitives 2026 (+ 1990 pour Amondans).

Le conseil valide les durées d'amortissement des différents types de biens (5 ans à 50 ans pour les réseaux et stations d'épuration)

**Voirie** : le conseil valide le programme de travaux 2026 : 21 chantiers pour un total de 1,75 M€.

**Bâtiments** : le conseil valide la signature d'un avenant pour l'augmentation du loyer de la gendarmerie (46 414 €/an)

**Économie** : Bilan des travaux d'extension de la maison des services à Amancey : le montant total de l'opération est de 2 035 470 € avec un montant de subvention de 1 307 556 €. Les 727 913 € restant sont financés par la CCLL avec le FCTVA, la vente du bâtiment Aromacomtois et les loyers mensuels de 2090 € (Crèche + ONF + ADMR + 1 logement).

Le conseil valide 2 aides à l'immobilier d'entreprise (Dr Daviet – Dentiste à Quingey, 5000 €, et Gora fermetures, 5000 € Epeugney). Le conseil fixe le prix de vente d'une parcelle de la zone d'Epeugney pour Gora Fermeture à 18 €/m<sup>2</sup> soit 54 000 € HT.

**Personnel** : Le conseil valide le règlement interne de mobilisation du CPF. Le conseil valide la modification du règlement de la CCLL (participation de la CCLL à la mutuelle d'entreprise (46 €/mois) et à la prévoyance (9 €/mois) ne soit plus proratisée au temps de travail...)

## CCLL - Conseil communautaire du 3 février 2026 (Serge MONNET)

**Finances** : Le vice-président a présenté le rapport des orientations budgétaires (dette en baisse, passée de 17 M€ au début du mandat à 11 M€, pas d'augmentation de fiscalité, situation financière satisfaisante). En 2026, le cabinet Analys finance étudiera la possibilité de renégociation des 100 prêts d'assainissement hérités des communes lors du transfert.

**Ordures ménagères** : le conseil valide le renouvellement de la convention avec l'association TRI pour la collecte des encombrants sur rendez-vous (39 500 € TTC pour 98 collectes)

**Assainissement** : le conseil valide le renouvellement de la délégation de service public pour Ornans. Le conseil valide la signature de la convention de Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE) avec le département (9426 €)

**Économie** : le conseil valide 6 aide à l'immobilier d'entreprise.

**Tourisme** : le conseil valide les tarifs actualisés de Nautiloue (scolaires, privatisation)

Le conseil valide le renouvellement de la convention avec l'AUDAB pour la période 206-2028 (12 000 €)

## PRÉSENTATION DE L'ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX 2026

Suite au refus du conseil municipal de réaliser l'ensemble des travaux proposés par l'ONF, Juliette OURY, la technicienne ONF en charge de la commune d'Amondans a souhaité présenter le programme de travaux envisagé aux conseillers municipaux.

Les travaux proposés sont les suivants :

- travaux de dégagement manuel de la plantation dans la parcelle 21ar réalisés par le SFBM
- travaux de dégagement manuel de régénération dans la parcelle 10r réalisés par le SFBM
- entretien du parcellaire – mise en peinture des limites des parcelles 1 à 5 en bordure de prés par le SFBM
- travaux mécanisés d'ouverture de cloisonnements au chenillard (parcelles 17af et 10r) réalisés par des entreprises de travaux forestiers.

Juliette OURY rappelle que l'exploitation de la forêt a généré des revenus importants pour la commune ces dernières années (35 428 € net en 2024, prévision de 40 000 € en 2025) et que les travaux mécanisés proposés ont pour objet :

- de faciliter l'exploitation par les affouagistes (parcelle 10r)
- de permettre les travaux d'exploitation prévus à l'état d'assiette (parcelle 17af)
- de pérenniser les revenus issus de la forêt à long terme en protégeant les nouvelles pousses et en évitant le tassement des parcelles (circulation des engins uniquement dans les cloisonnements)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que le seul devis reçu par l'ONF (8570 € HT) pour la réalisation des travaux mécanisés est 2 fois plus élevé que l'estimation initialement présentée par l'ONF, et arguant que par le passé des cloisonnements ont été réalisés et pas respecté par les entreprises de travaux forestiers, décide de rester sur sa position du mois de décembre et de ne réaliser en 2026 que les travaux manuels prévus par les ouvriers du Syndicat Forestier Bolandoz Myon et d'ajourner les autres travaux mécanisés

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

---

Le défibrillateur de l'église signale une alerte batterie à remplacer. Une nouvelle batterie, ainsi qu'un nouveau jeu d'électrodes ont été commandés (386 € TTC).

## LOGEMENTS COMMUNAUX – RESTITUTION DE CAUTION

---

Le logement du 1<sup>er</sup> étage du 10 Grande Rue a été libéré le 31 décembre conformément au préavis reçu. Suite à l'état des lieux qui a été réalisé, il est proposé de restituer à M. Lucas VUEZ l'intégralité de la caution versée à l'entrée des lieux soit 400 €.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

## LOGEMENTS COMMUNAUX - BAIL

---

Suite à la libération du logement du 1<sup>er</sup> étage du 10 Grande rue, un diagnostic immobilier, désormais obligatoire pour louer un logement, a été réalisé par l'entreprise HT Diags (220 € TTC).

L'indice de performance Energétique (DPE) est **D**. Le diagnostic électricité préconise la réalisation de menus travaux électriques. Le conseil décide de confier la réalisation de ces menus travaux électrique à l'entreprise LAURAL Electricité (Alain Laurent) à Fertans.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau bail pour le logement communal sis au 10 Grande Rue 1<sup>er</sup> étage avec Tess PITOLLET et Cyprien CRUCHAUDET.

Le bail de 6 ans renouvelable prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2026, pour un loyer mensuel de 420 euros + 5 euros de charges.

## LOGEMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX

---

Un devis de 1069 € pour le raccordement au sol de la descente de chéneaux dans le regard pluvial du presbytère a été transmis. L'objectif de ces travaux est d'éviter l'infiltration d'eau dans le sol de la cour du presbytère et de diminuer ainsi l'humidité dans la cave qui entraîne une usure prématurée de certaines pièces de la chaudière à granulés du presbytère.

Le devis ne mentionne pas les travaux de remplacement des chéneaux percés à l'aide d'une nacelle, qui avaient été également demandés à l'entreprise. Le conseil municipal donne un accord de principe pour la réalisation des travaux de raccordement des chéneaux aux réseau des eaux pluviales, mais souhaite au préalable avoir le complément de devis pour le remplacement des chéneaux.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

## CONVENTION SATE

---

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes au tarif de 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau. (Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 € ce qui n'est pas le cas pour Amondans)

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau,

et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

- Décide de solliciter, pour 2026, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de la ressource en eau potable,
- Autorise M le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

---

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 mars.